

A.E.S. HAUTE-SAVOIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Chemin de Menoux
74350 CERCIER
840 638 696 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2023

L'an 2023,
Le 29 décembre,
A 18H00,

Les associés de la société A.E.S. HAUTE-SAVOIE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Cassandra CORSAUT, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Evelyne SOVRE, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Gregory SOVRE, titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Cassandra CORSAUT, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant aux côtés de Madame Kassandra CORSAUT pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- **Monsieur Grégory SOVRE,**
Né le 15/07/1975 à ANNECY (74000),
De nationalité française,
Demeurant 11 Chemin de Menoux – 74350 CERCIER,

Lequel déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 15 des statuts la mention relative au premier gérant de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Monsieur Grégory SOVRE

« Pour acceptation des fonctions des cogérant »

Madame Evelyne SOVRE

*Pour acceptation des
fonctions de cogérant.*

Madame Kassandra CORSAUT